

MAROC :Un dentiste suspendu pour avoir facilité l'exercice illégal de la médecine

Zitouni IMOUNACHEN - 2015-01-22 17:33:51 - Vu sur pharmacie.ma

Un médecin dentiste vient d'être définitivement radié du tableau du conseil régional du sud de l'Ordre national des médecins dentistes pour avoir facilité l'exercice illégal de la médecine. Selon un communiqué du conseil, ce dentiste a été sanctionné pour avoir utilisé son cachet professionnel pour des déclarations dentaires au profit de plusieurs pratiquants illégaux.

L'article 3 du dahir n°1-07-41 précise que seuls les médecins inscrits au tableau de l'Ordre national des médecins dentistes peuvent exercer, l'inscription audit tableau étant conditionnée par l'obtention d'un doctorat en médecine dentaire.

Selon les chiffres du ministère de l'intérieur, il y aurait de 3.300 personnes à exercer cette profession de manière illégale, près de 1.700 d'entre eux ne disposent d'aucune autorisation de la part des autorités.

Les risques liés à cette pratique résident essentiellement dans la contraction de maladies infectieuses telles que l'hépatite ou la tuberculose.